

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-six, le neuf octobre, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni à dix-huit heures quinze minutes en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur RIOU Brendan, Maire

Date de convocation : 1^{er} octobre 2026

Date d'affichage : 1^{er} octobre 2026

Nombre de présents : 12

Nombre de votants : 15

Quorum atteint

Etaient présents : RIOU Brendan, Maire – PICHERIT Loïc - THOMAS Anne-Laure - BRONNEC Jean-Vincent - LE VEN Moira - GRANNEC Catherine - GUILLOU Stéphane - GUIRIEC Erwan - QUELEN Jean-René - LEGRIS Jean-Pierre GUILLERME Jean-Yves - TIPHENE Marlène

Procuration : MALTRET Aurélie à QUELEN Jean-René - COÏC Iwan à GRANNEC Catherine et BOUCHER Lucia à RIOU Brendan

Secrétaire de séance : PICHERIT Loïc

Délibération votée à l'unanimité

Délibération N°2026-052

OBJET : VENTE D'UN TRACTEUR AGRICOLE et D'UN CHARGEUR de MARQUE EMILY

Le Maire rappelle au conseil sa délibération N°2026-051 et explique qu'il convient de délibérer sur les modalités de vente du tracteur de marque Massey Ferguson, immatriculé 8696 XP 29, mis en circulation le 4/12/1996 et du chargeur associé de marque Emily.

Ce véhicule, qui relève désormais du domaine privé de la commune et qui n'est plus utilisé par les services de la Commune peut donc être vendu.

Le Maire indique qu'une proposition d'achat a été formulée par Monsieur EVENAT Romain, exploitant agricole demeurant à Kerbiliguet 29520 CHATEAUNEUF-DU-FAOU pour un montant total de 6 000 € T.T.C. (six mille euros) décomposé en 5 000 € T.T.C. pour le tracteur et en 1 000 € T.T.C. pour le chargeur Emily.

Le Maire précise que ce prix correspond à la valeur vénale estimée du bien, déterminée au vu de son état général et du marché local de l'occasion pour ce type de matériel.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **DECIDE** la vente du tracteur agricole de marque Massey Ferguson immatriculé 8696 XP 29 et du chargeur associé de marque Emily appartenant au domaine privé communal ;
- **ACCEPTE** l'offre d'achat présentée par Monsieur EVENAT Romain, exploitant agricole demeurant à Kerbiliguet 29520 CHATEAUNEUF-DU-FAOU pour un montant total de **6 000 € T.T.C** (5 000.00 € pour le tracteur et 1000.00 € pour le chargeur)
- **AUTORISE** le Maire à signer l'acte de cession, le certificat de cession du véhicule (carte grise) ainsi que toutes les pièces nécessaires à la réalisation de cette vente ;
- **DIT** que le produit de cette vente sera inscrit au budget communal de l'exercice en cours au compte de recettes ;
- **CHARGE** le Maire et le comptable public de procéder aux opérations de sortie du bien de l'inventaire et de l'actif comptable de la commune.

Le Secrétaire de séance, Loïc PICHERIT

Pour copie conforme
Le Maire, Brendan RIOU



Le maire :

-Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte dont le PV sera publié sur le site internet de la mairie de Saint-Goazec
-Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible par le site internet www.telerecours.fr.